

**République Française****Ville de Draguignan****N° 2022-147**

<b>Membres</b>		
<b>Membres afférents au Conseil Municipal</b>	<b>Membres en exercice</b>	<b>Votants</b>
39	39	37

**CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AH N° 468 D'UNE SUPERFICIE DE 16 M<sup>2</sup> SISE AVENUE PAUL ARÈNE À DRAGUIGNAN****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan****Séance du 16 novembre 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

**PROCURATIONS :**

MICHEL PONTE à DANIELLE ADOUX COPIN, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE ANNE-MARIE COLOMBANI à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARTINE ZERBONE à ÉVELYNE LORCET

**ABSENTS :**

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO

**Secrétaire de Séance :**

CAMILLE DIQUELOU

**Publié le :****21 NOV. 2022**

**RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI**

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Vu l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Considérant le projet de construction de logements situé avenue Paul Arène lancé par Cogedim Méditerranée avec un accès prévu sur la parcelle cadastrée section AH n° 468 appartenant au domaine privé de la commune de Draguignan ;

Considérant que par courriel en date du 29 juillet 2022, le responsable du programme informe les services techniques municipaux sur la nécessité de mettre en place une servitude ;

Considérant que par courriel du 12 août 2022, la Commune a proposé la cession de la parcelle susvisée plutôt qu'une servitude à la société Cogedim Méditerranée sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal ; en effet cette parcelle ne présente plus aucun intérêt à ce jour puisque déjà encombrée par le portail de la résidence voisine ;

Considérant l'avis favorable par courriel en date du 18 octobre 2022 du responsable du programme, quant à la cession de la parcelle au prix de l'avis de valeur n° 2022-83050-70708 établi par le service des domaines, soit 600 € ;

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve la cession de la parcelle cadastrée section AH n° 468 d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> sise avenue Paul Arène, appartenant à la Commune au prix de l'avis de valeur établi par le service des domaines, à Cogedim Méditerranée
- autorise :
  - o Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif de cession ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
  - o Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif de cession ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Fait à Draguignan, le 16/11/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

